

Note de la mission relative à l'élaboration d'un guide de contrôle interne comptable de l'Etat en zone CEMAC

La mission s'est déroulée en deux phases du 24 au 30 mai 2021 pour la préparation du projet du guide du contrôle interne comptable de l'Etat (CICE) et les 21 et 23 juin 2021 en ateliers virtuels pour sa validation par les représentants des pays membres. Elle avait pour objectif de procéder à l'élaboration d'un guide pratique de mise en œuvre du CICE dans le contexte du passage à la comptabilité en droits constatés et patrimoniale.

La mise en place du guide vise à doter les Etats d'un outil de développement du CICE conforme aux principes et règles fixés par le nouveau cadre harmonisé de gestion des finances publiques de la CEMAC de décembre 2011. Ce guide décrit les modes opératoires à suivre pour mettre en place un contrôle interne comptable robuste et fiable, en décrivant de manière pratique toutes les étapes concourant à son implémentation pour l'atteinte de l'objectif de qualité comptable.

A travers la démarche globale du CICE, le guide décrit les outils en les regroupant sous les trois dimensions que sont :

- identification et hiérarchisation des risques :
 - o cartographie des processus;
 - o cartographie des risques;
 - o plan d'action;
- opérationnalisation et/ou renforcement du dispositif du contrôle interne :
 - o organisation de la fonction financière et comptable (attribution, séparation des tâches et des contrôles);
 - o documentation de l'organisation, des procédures et des risques ;
 - o traçabilité des acteurs et des opérations pour garantir la piste d'audit ;
- évaluation du dispositif du contrôle interne :
 - o auto-contrôle (échelle de maturité de la gestion des risques et les contrôles de supervision à postériori) ;
 - o évaluation interne (audit interne);
 - o évaluation externe (certification des comptes).

Enfin, le guide propose en annexe plusieurs outils destinés à accompagner les parties prenantes dans la mise en œuvre du contrôle interne comptable de l'Etat.